



AVIS DE COURSE

DEFI DES PORTS DE PECHE

DU 26 AU 31 MAI 2014

PORNIC

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements de classe pour la série « Grand Surprise » avec des exceptions pour être conformes au règlement particulier de l'association Trophée des Marins. En accord avec la Classe « Grand Surprise » : le poids de l'équipage n'est pas pris en compte, le nombre d'équipiers autorisé est de 6 maximum, et 2 spis sont autorisés à bord.
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. les règles particulières à cette compétition publiées par l'association du Trophée des Marins,
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux de la classe monotype « Grand Surprise ». Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière et hauturière. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2. Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 30.
- 3.3. Les bateaux admissibles doivent s'inscrire auprès de l'association Trophée des Marins au plus tard le 30 mars 2014.
- 3.4. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. PROGRAMME

4.1. Confirmation d'inscription et tirage au sort des bateaux:

lundi 26 Mai de 09H00 à 12H00 au PC course

4.2. Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1^{er} signal d'avertissement</i>
Lundi 26 mai	Installation Village Chaîne d'inscription- tirage au sort des bateaux – cérémonie d'ouverture
Mardi 27 Mai	Journée école : inauguration du village – régata d'entraînement – retour à 15h dans le vieux port
Mercredi 28 Mai	Mise à disposition du comité de course Retour parade pour 17h- soirée façade à suivre
Jeudi 29 Mai	Mise à disposition du comité de course Retour parade pour 17h- soirée façade à suivre
Vendredi 30 mai	Mise à disposition du comité de course - côtier Pornic Noirmoutier Retour parade pour 17h- soirée façade – concert - feu d'artifice- Fermeture village 22h.
Samedi 31 mai	Mise à disposition du comité de course Retour parade – fermeture du village 19h - soirée clôture .

5. JAUGE

Les opérations préalables de jauge se dérouleront le 26 Mai de 9H30 à 12H30 à bord des voiliers.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions,
- affichées selon la prescription fédérale.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : parcours construits tels que définis dans les instructions de course ou parcours côtiers.

8. SYSTEME DE PENALITE

8.1. La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8.2. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

9. CLASSEMENT

9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 4.

9.2. Si plus de 4 courses sont courues, le plus mauvais score sera retiré ; si plus de 7 courses sont courues, les 2 plus mauvais scores seront retirés.

9.3. Un classement des lycées maritimes sera proclamé sous forme d'extraction, en plus du classement général.

10. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : JMontaville

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15. INFORMATIONS

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- **Association Trophée des Marins**

Juliette Orjollet - Capitainerie- Port Chantereyne -50100 Cherbourg

Mail : defipeche@gmail.com Tel : 0663802398



- **Ville de Pornic**

Jean Montaville - Mairie de Pornic - Rue Ferdinand De Mun 44210

Mail : jmontaville@pornic.fr - Tel : 0619286286

